

Licence professionnelle Activités juridiques : Assistant juridique

Règlement des études 2023- 2027

Article 1^{er} – Organisation des enseignements

La Licence professionnelle Activités juridiques : Assistant juridique est composée des unités d'enseignement suivantes :

Tronc commun

- UE 0 : Remise à niveau
- UE 1 : S'approprier son environnement institutionnel
- UE 2 : Contrôler son environnement numérique
- UE 3 : Connaître les droits des créanciers
- UE 4 : Maîtriser le fonctionnement comptable
- UE 5 : Identifier les conséquences de la défaillance économique
- UE 6 : Maîtriser les procédures judiciaires
- UE 16 : Projet tutoré
- UE 17 : Rapport de stage

Parcours Collaborateur juridique (parcours CJ)

- UE 7 : Maîtriser les aspects procéduraux
- UE 8 : Techniques contractuelles
- UE 9 : Techniques sociétaires
- UE 10 : Maîtriser son environnement professionnel
- UE 11 : Expression et communication

Parcours Collaborateur de commissaire de justice (parcours CCJ)

- UE 12 : S'approprier les activités du commissaire de justice
- UE 13 : Connaître les techniques de recouvrement forcé
- UE 14 : Maîtriser son environnement professionnel
- UE 15 : Expression et communication

Article 2 – Assiduité

L'assiduité à tous les cours et séminaires est obligatoire.

L'étudiant peut, sur justificatif (certificats médicaux, contrats de travail en rapport avec la formation, entretiens en vue de l'obtention d'un stage), être exceptionnellement dispensé d'assiduité à certains cours ou séminaires par le(s) responsable(s) de la Licence professionnelle Activités juridiques : Assistant juridique.

Article 3 – Modalités de contrôle des connaissances**1. Modalités d'examens****Parcours Collaborateur juridique**

Unité d'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances	Barème	ECTS
UE 0 Remise à niveau	Écrit	30	
UE 1 S'approprier son environnement institutionnel	Écrit ou oral	40	2
UE 2 Contrôler son environnement numérique UE 8 Techniques contractuelles UE 9 Techniques sociétaires	Écrit consistant à réaliser un travail de recherche	60	1 4 4
UE 3 Connaître les droits des créanciers	Écrit ou oral	30	1
UE 4 Maîtriser le fonctionnement comptable UE 10 Maîtriser son environnement professionnel	Validation d'une activité en ligne		1 3
UE 5 Identifier les conséquences de la défaillance économique	Écrit ou oral	40	2
UE 6 Maîtriser les procédures judiciaires UE 7 Maîtriser les aspects procéduraux	Écrit ou oral	80	3 7
UE 11 Expression et communication	Contrôle terminal – note individuelle attribuée à l'occasion d'un oral de groupe dans le cadre d'une mise en situation mobilisant les compétences en langue des étudiants	30	2
UE 16 Projet tutoré	Soutenance d'un projet tutoré (présentation d'une ou plusieurs missions confiées à l'étudiant durant l'alternance)	80	15
UE 17 Mémoire de stage (ou d'activité)	Soutenance d'un mémoire	80	15

Parcours Collaborateur de commissaire de justice

Unité d'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances	Barème	ECTS
UE 0 Remise à niveau	Écrit	30	
UE 1 S'approprier son environnement institutionnel	Écrit ou oral	40	2

UE 2 Contrôler son environnement numérique UE 12 S'approprier les activités du commissaire de justice	Écrit consistant à réaliser un travail de recherche	60	1 4
UE 3 Connaître les droits des créanciers	Écrit ou oral	30	1
UE 4 Maîtriser le fonctionnement comptable UE 14 Maîtriser son environnement professionnel	Validation d'une activité en ligne		1 4
UE 5 Identifier les conséquences de la défaillance économique	Écrit ou oral	40	2
UE 6 Maîtriser les procédures judiciaires	Écrit ou oral	60	3
UE 13 Connaître les techniques de recouvrement forcé	Ecrit ou oral	80	9
UE 15 Expression et communication	Contrôle terminal – note individuelle attribuée à l'occasion d'un oral de groupe dans le cadre d'une mise en situation mobilisant les compétences en langue des étudiants	30	3
UE 16 Projet tutoré	Soutenance d'un projet tutoré	80	15
UE 17 Mémoire de stage (ou d'activité)	(présentation d'une ou plusieurs missions traitées dans le cadre du stage ou durant l'alternance) Soutenance d'un mémoire	80	15

Pour la première session, le contrôle des connaissances s'effectue sous forme d'examens terminaux, tout au long de l'année universitaire pour les Unités d'enseignement 1 à 15 et en mai/juin pour la soutenance du rapport de stage et du projet tutoré.

2. Modalités de validation des UE et de l'année.

Le diplôme de Licence professionnelle Activités juridiques : **Assistant juridique parcours collaborateur juridique** est délivré aux candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, à la fois :

- La moyenne à l'ensemble constitué des unités d'enseignement 1 à 11 ou 0 à 11 si l'étudiant a suivi la remise à niveau et

- La moyenne à l'ensemble constitué des unités d'enseignement 16 et 17 (projet tutoré et mémoire de stage ou d'activité).

Le diplôme de Licence professionnelle Activités juridiques : **Assistant juridique parcours collaborateur de commissaire de justice** est délivré aux candidats ayant obtenu, à l'issue de l'ensemble des épreuves, à la fois :

- La moyenne à l'ensemble constitué des unités d'enseignement 1 à 6 et 12 à 15 ou 0 à 6 et 12 à 15 si l'étudiant a suivi la remise à niveau et
- La moyenne à l'ensemble constitué des unités d'enseignement 16 et 17 (projet tutoré et mémoire de stage ou d'activité).

Il n'existe pas de note éliminatoire.

Les mentions du diplôme sont attribuées suivant l'échelle suivante :

- moyenne d'ensemble au moins égale à 10 sur 20 : passable
- moyenne d'ensemble au moins égale à 12 sur 20 : assez bien
- moyenne d'ensemble au moins égale à 14 sur 20 : bien
- moyenne d'ensemble au moins égale à 16 sur 20 : très bien.

3. Ajournement et session de rattrapage

Pour les étudiants ajournés en première session, une seconde session est organisée.

L'étudiant ajourné en première session ne repasse que les épreuves correspondant aux unités d'enseignement dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne, les notes supérieures ou égales à la moyenne lui étant acquises. Toutefois, il peut, sur sa demande écrite adressée au(x) responsable(s) de la formation au plus tard dans les 5 jours suivant la convocation aux épreuves de seconde session, conserver le bénéfice de notes égales ou supérieures à 8 sur 20, en vue de la seconde session.

Cette seconde session ne concerne que les UE 1 à 15. Aucune épreuve de seconde session n'est organisée au titre des UE 0 (remise à niveau), UE 16 (projet tutoré) ou UE 17 (rapport de stage / rapport d'activité).

Le candidat ajourné au terme de la seconde session capitalise les unités d'enseignement, de stage ou de projet tutoré, dans lesquelles la moyenne de 10 sur 20 a été obtenue. Ces unités font l'objet d'une attestation délivrée par le service de la scolarité de la Faculté de Droit, AES et Administration publique.

Les épreuves se déroulent à l'oral ou à l'écrit, au choix de l'enseignant chargé de les faire passer et avec ou sans documents autorisés en salle d'examen. Conformément au règlement commun des études, les étudiants seront avertis des modalités de l'examen, unité d'enseignement par unité d'enseignement, au moins 15 jours à l'avance.

Sauf décision exceptionnelle du jury, l'étudiant qui ne valide pas sa licence professionnelle Activités juridiques : Assistant juridique n'est pas autorisé à redoubler.

Article 4 – Stage et Alternance

Pour tous les étudiants, l'activité professionnelle (ou le stage) et le projet tutoré sont réalisés au rythme de l'alternance.

L'activité professionnelle et le projet tutoré sont réalisés en alternance durant l'année universitaire. Les contrats de professionnalisation ou les contrats d'apprentissage ont une durée, en principe, minimale d'un an.

Au regard de sa situation et de son expérience professionnelle, un étudiant peut être dispensé du stage et du projet tutoré par le(s) responsable(s) de la Licence professionnelle Activités juridiques. Dans ce cas, il ne subit que les épreuves correspondant aux unités d'enseignement 1 à 11 pour le parcours Collaborateur juridique et 1 à 6 et 12 à 15 pour le parcours Collaborateur de commissaire de justice et, le cas échéant, celles de l'unité d'enseignement 0 (remise à niveau).